

Québec, ce 16 juillet 2006

Excellence Terrence Prendergast, s.j.
Commissaire pontifical

Excellence,

Nous avons pris connaissance de la lettre que vous avez fait parvenir au Père Denis Laprise concernant le mariage de notre fils Jean-Gabriel avec Marie-Hélène Têtu le 10 juin 2006.

Vous l'«exhortez instamment de faire connaître aux jeunes époux toute la vérité sur leur situation, afin qu'ils puissent prendre les décisions nécessaires pour y remédier, pour le bien de leur âme et la paix de leur conscience».

Lorsque nos enfants ont demandé de se marier à Spiri-Maria, ils ont été aussitôt informés, ainsi que leurs parents, par le Père Denis et le Père qui les accompagnait de la position de l'Église à ce sujet. C'est en toute liberté que nos enfants ont pris la décision de poursuivre leur route selon les lois de Dieu.

En tant que parents, nous avons accompagné et suivi nos jeunes tout au long de leurs fréquentations. Leur cheminement témoigne du sérieux de leur décision d'un mariage religieux, à savoir la messe et la communion presque quotidiennes, la fréquentation du sacrement du pardon, la récitation du chapelet et l'accompagnement d'un directeur spirituel.

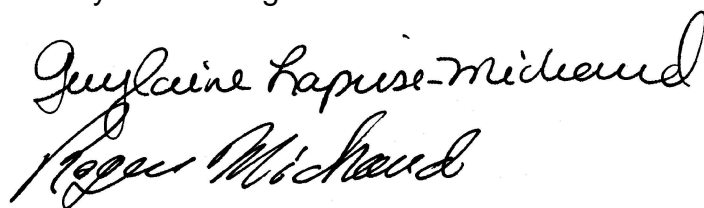
Après de telles fréquentations et une cérémonie religieuse à Spiri-Maria, empreinte d'une belle simplicité et d'un grand recueillement, le sacrement du Mariage nous a paru plus grand encore.

C'est en toute conscience et l'âme en paix que nous réitérons plus que jamais notre appartenance à l'Oeuvre de la Dame de Tous les Peuples et sa Fondatrice qui nous a enseigné la plus grande loi selon l'Église du Christ: la loi de l'Amour.

Sincèrement,

Guylaine et Roger Michaud

c.c. À qui de droit



Guylaine Laprise-Michaud
Roger Michaud